



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025- 2131047-MCF ATR cat 2

Maître ou maîtresse de conférences / Arts et Techniques de la Représentation / Catégorie 2

Ref : 2025-2131047

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris La
Villette (ENSAPLV)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS LA VILLETTE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA Paris-la-Villette recrute un enseignant (H/F) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine des Arts et Techniques de la Représentation — Représentation de l'Architecture (ATR-RA)

Descriptif du poste

La mission principale de l'enseignant recruté est l'enseignement des techniques de représentation fondamentales en architecture, la sensibilisation à la culture de la représentation et l'apprentissage de la vision dans l'espace, sur l'ensemble du cycle Licence et en Master. En particulier, il s'agit d'enseigner les outils permettant de comprendre, de représenter et de concevoir l'architecture.

L'apprentissage de la représentation de l'architecture est envisagé en lien avec les champs ATR-APV, STA-OMI et TPCAUI dans un contexte plus général qui favorise de plus en plus les pédagogies transversales.

En licence, l'objectif de la formation initiale est l'acquisition des moyens d'observer, de relever et de représenter l'architecture en gardant le dessin à la main au centre de l'apprentissage. Il vise à donner les moyens d'une autonomie du dessin et d'une culture dans cette pratique favorisant l'articulation avec les arts plastiques et notamment le croquis d'observation, le projet et les outils numériques.

Attendus des enseignements de licence et de master

Sous la forme de Cours Magistraux théoriques, de Travaux Dirigés, d'Exploration et d'Expérimentation, d'interventions en ateliers de projet et de participation à des séminaires de recherche :

- Enseignement du croquis, du dessin à main levée et aux instruments traditionnels pour permettre une initiation aux bases de la conception dans l'espace. Apprentissage des principes de projection et de la relation entre un espace à trois dimensions et ses représentations planes.
- Enseignement de la géométrie, du dessin en deux dimensions et des conventions usuelles de représentation (langage géométral, lecture et relevé de l'existant, notions de mesure et d'échelle, projections géométriques, approches sensibles). Perspectives intuitives et construites. Axonométries.
- Enseignement de la géométrie descriptive et acquisition des principes fondamentaux des projections permettant la conception et la compréhension des espaces et structures complexes en trois dimensions.
- Enseignement d'une culture de la représentation et du dessin.
- Initiation au graphisme et à la mise en page.
- Participation à une réflexion sur la place de la maquette dans l'enseignement de la représentation.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Expériences et compétences pédagogiques

- expérience solide d'enseignement de la représentation de l'architecture appuyée sur une pédagogie claire, lisible, attentive et inventive.
- capacité à préparer les étudiant·e·s à acquérir les connaissances fondamentales et à

maîtriser les questions de représentation issues du renouvellement des pratiques professionnelles et créatives notamment en proposant une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés.

- capacité à donner des cours de théorie en rapport avec les travaux dirigés dans le domaine de l'enseignement de la représentation de l'architecture et plus généralement du dessin.
- capacité de développer une pédagogie articulant représentations diversifiées à main levée et aux instruments sur table permettant de développer un regard critique sur les activités de conception architecturale ainsi que sur les possibilités et limites des différentes pratiques visuelles et graphiques.
- maîtrise et culture du dessin à main levée au sein d'une pratique qui développe des moyens de restitutions sensibles (photographie, story-board, dessin, etc).

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

L'enseignant (H/F) devra démontrer :

- Sa capacité à s'inscrire dans une équipe pédagogique et à travailler en groupe avec d'autres enseignants pour construire des contenus pédagogiques. Cette capacité à travailler en équipe est particulièrement attendue en lien avec une charge de coordination d'enseignement.
- Sa volonté de s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire et de construire une transversalité avec d'autres enseignements inscrits dans le nouveau projet d'établissement
- Sa capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation
- Sa capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement

Autre :

Participation active à la vie de l'école. Charges liées à un poste d'enseignement temps plein : sélection des primo-entrants, suivi des stages, des rapports de licence, des mémoires HMONP et des PFE, participation aux jurys, participation aux instances de l'école. Participation active aux différents copils et groupes de travail pour y représenter le champ ATR-RA. Une expérience dans ce domaine serait un plus.

Capacité d'adaptation aux perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école notamment dans le cadre du nouveau projet d'école en cours d'élaboration.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Implication au sein de l'un des laboratoires de recherche de l'ENSAPLV soit à titre individuel soit dans le cadre de projets de recherche collectifs. Participation aux activités scientifiques de l'école.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaités

Diplôme d'architecte DPLG ou DE

Éléments de candidature

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr

olivier.chaline@paris-lavillette.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et

AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).

- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR